



DECLARATION LIMINAIRE CAPL DU 12/07/12  
Affectation des contrôleurs (filière fiscale)  
au 1er septembre 2012

Monsieur le Président,

Vous nous présentez aujourd'hui un projet d'affectation de la catégorie B (filière fiscale) avec une situation des effectifs presque à l'équilibre. Après CAPN, un emploi de catégorie B reste néanmoins vacant dans notre département (154 agents affectés pour 155 emplois).

Rappelons cependant que seuls les temps partiels sont pris en compte pour le calcul des emplois, sans tenir compte des autres absences (maladies, longues maladies, mi-temps thérapeutique etc...) Les chiffres sur le papier reflètent toujours une situation plus favorable que celle existante dans nos services.

Cette année encore, l'administration affiche un taux de mutations satisfaites d'environ 55%. Pour autant, cet exercice d'auto satisfaction ne saurait cacher une situation toujours plus dégradée dans les services. En effet, et pour *la 4ème année consécutive*, la situation nationale de la catégorie B s'aggrave.

Faute d'un recrutement suffisant, les statistiques affichent une situation déficitaire de 500 emplois non pourvus. Avec prise en compte des agents actuellement à temps partiels et mutés (qui sont comptés à temps complet), cela représente l'équivalent d'une centaine d'agents à ajouter à ce déficit.

La conséquence de cette désastreuse politique de l'emploi sera les trop nombreux postes de contrôleurs qui resteront vacants au 1er septembre prochain. Ce sera aussi des centaines de mutations possibles qui ne seront pas offertes aux agents, avec toutes les conséquences sociales liées à leur situation personnelle. Les conditions de vie et de travail des agents se dégradent, ainsi que la qualité des missions de service public.

La CGT Finances Publiques exige le recrutement de tous les agents figurant sur les listes complémentaires des concours, et plus généralement l'élargissement des recrutements pour couvrir tous les besoins, pour pourvoir tous les postes existants.

Ce mouvement 2012 est le premier des contrôleurs des Finances Publiques, mais les mouvements en 2013 s'effectueront encore par filière. La CGT dénonce le manque d'ambition de la direction générale, qui ne se donne pas les moyens de mettre en œuvre dans les meilleurs délais, le nouveau dispositif commun.

Pour l'illustrer, dans notre département, *le poste resté vacant au PRS* aurait pu satisfaire un contrôleur issu de la filière gestion publique (poste demandé d'ailleurs au dernier mouvement).

En ce qui concerne les affectations, la CGT FP exige qu'elles soient bien plus affinées que celles qui cantonnent les agents dans un SIP ou SIP-SIE. Les affectations précises, qui étaient déclinées auparavant dans l'ex DGI permettaient de ne laisser aucune place à l'arbitraire des chefs de service. Nous vous demandons de faire apparaître l'affectation des agents telle que déclinée dans leurs fiches de vœux: Rel Publique/IAD/FI/cellule CSP.

Concernant le projet local, nous actons le fait qu'il n'a pas été dérogé à la règle de l'ancienneté pour ce mouvement B. **Cette règle, qui devrait être appliquée à chaque mouvement de mutation**, ne vous en déplaît, permet de garantir un traitement égalitaire et transparent pour tous. N'est il pas légitime de **vouloir affecter les agents sur des postes vacants de leur catégorie et selon la règle de l'ancienneté ?**

Par ailleurs, vous réalisez un détachement au détriment d'un service (la Brigade de Contrôle et Recherche « BCR » pour ne pas le citer) qui devra cette année encore, fonctionner avec un poste vacant. Le contrôle fiscal, ainsi que la programmation ne sont ils pas des axes prioritaires de notre direction ? Le contrôle fiscal est une nouvelle fois menacé par le manque criant de moyens humains. La CGT dénonce fermement ce détachement, qui remet en cause la gestion des affectations de la CAPN, et qui ne fait qu'accentuer la pression sur les agents en poste à la BCR à travers les objectifs et délais.

Dans le cadre des promotions par liste d'aptitude, la Direction nous affirme informer les candidats au grade supérieur de la mobilité exigée par les nouvelles fonctions (mobilité fonctionnelle et géographique). A l'inverse de la filière gestion publique, les agents de la filière fiscale avaient pleinement conscience des contraintes imposées par cette candidature, et devaient l'accepter pour postuler.

Cette année, et c'est une première, un agent B de la filière fiscale promu par liste d'aptitude est maintenu sur son poste. La CGT FP 27 condamne le détachement proposé qui n'est apparemment pas justifié. Dans des situations très spécifiques (problèmes de santé, personnels ou familiaux....) les organisations syndicales ont parfois appuyé des détachements pour permettre à l'agent de surmonter certaines difficultés. Ces demandes étaient toujours motivées, justifiées et légitimes.

La CGT FP 27 vous demande donc d'annuler le détachement soumis à cette CAPL.

Les élus en CAP L